

**Rapport annuel 2021
de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire**

CONSEIL DE FONDATION

Présidence : Liliane Maury Pasquier

Vice-présidence : Guy Suchet

Membres : Christina Kitsos, Louise Barradi, Karine Bruchez,
Anne-Catherine Hurny, Nathalie Leuenberger, Salima Moyard et
Mme Eléonore Zottos

Message du Conseil de fondation

Conformément à ses tâches, la Fondation a recommandé au Conseil d'Etat un taux d'offre d'accueil préscolaire à atteindre permettant de répondre à l'article 200 de la Constitution genevoise qui stipule que l'offre de places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire est adaptée aux besoins.

Après avoir étudié plusieurs variantes possibles, le Conseil de fondation a proposé de viser un taux de 44%, soit 44 places pour 100 enfants d'âge préscolaire à l'échelle du canton à l'horizon 2029. Cet objectif représente la création en 10 ans d'environ 2800 places d'accueil en crèche et en accueil familial de jour (structure de coordination et crèche familiale).

Le Conseil de fondation a estimé important de fixer un objectif ambitieux pour répondre aux attentes et besoins des familles genevoises en matière d'accueil préscolaire et combler le manque manifeste de places en crèche dans le canton. Les enjeux sous-jacents à cet objectif - promouvoir l'égalité entre les sexes, en offrant les structures d'accueil préscolaire nécessaires à l'investissement professionnel des mères et promouvoir l'égalité des chances pour les jeunes enfants indépendamment de leur milieu social et familial, par le biais d'une socialisation précoce et d'un accueil de qualité pour tous - appellent des mesures fortes de la part des autorités décisionnaires, qu'elles soient cantonales ou communales.

Le Conseil d'Etat a salué l'élan donné par la Fondation et fixé le 19 mai 2021 le taux d'offre à atteindre à 44% à l'horizon 2029.

Le Conseil de fondation s'en réjouit. Ce taux s'élevait à 31.5% fin 2020 et s'élève à 33.1% fin 2021. Plus de 300 places d'accueil supplémentaires en crèche ont été créées au cours de l'année 2021 pour atteindre près de 7'000 places offertes en crèche et en accueil familial de jour à l'échelle du canton.

Afin d'accompagner le développement soutenu de l'offre actuelle et à venir, il convient de rappeler l'importance de la formation du personnel encadrant la petite enfance, et d'en assurer la qualité et la pérennité pour les années à venir. Les conditions de travail, notamment salariales, sont également un enjeu majeur pour garantir des conditions favorables au personnel en charge des enfants. Enfin, les structures d'accueil de la petite enfance doivent pouvoir participer pleinement à l'accueil des enfants à besoins spécifiques.

1. MISSIONS DE LA FONDATION

La Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire est instituée par la loi sur l'accueil préscolaire (LAPr) du 12 septembre 2019.

Un des buts de cette loi est de développer l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire, afin d'atteindre un taux d'offre d'accueil adapté aux besoins et répondre ainsi l'article de la Constitution genevoise, qui stipule que l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire est bien adaptée à ces besoins.

Le but de la Fondation est double :

Il est d'abord financier, avec la perception de la contribution des employeurs et celle du canton pour le financement de l'exploitation des structures d'accueil préscolaire à prestations élargies (crèches) et des structures de coordination de l'accueil familial de jour, subventionnées ou exploitées par les communes, et leur redistribution à celles-ci. Il s'agit, par conséquent, du financement des places d'accueil qui ont vocation à répondre aux besoins de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Une quote-part de cette contribution est notamment dédiée aux mesures en faveur de l'accueil préscolaire des enfants à besoins spécifiques.

Il est également politique, la Fondation ayant pour mission de soutenir la coordination et la planification de l'accueil préscolaire. Cela comprend notamment les tâches de recommander au Conseil d'Etat un taux d'offre d'accueil préscolaire à atteindre, d'établir des éléments de planification pour parvenir à ce dernier et de proposer des recommandations quant aux critères d'accès ou encore de publier une grille de référence des tarifs.

La FDAP a son siège auprès de l'Association des communes genevoises (ci-après ACG) qui en assure la gestion administrative, comptable et financière. L'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE/SRED) est également étroitement associé aux travaux du Conseil de fondation et assure une expertise en matière de petite enfance.

2. ACTIVITÉS DE LA FONDATION EN 2021

Le Conseil de fondation s'est réuni à six reprises durant l'année 2021.

Au premier semestre, le Conseil de fondation a consacré plusieurs séances à l'étude de différentes variantes pour se déterminer sur un taux d'offre à atteindre à l'horizon 2029 et remettre sa recommandation au Conseil d'Etat concernant cet objectif chiffré pour le développement de l'accueil préscolaire dans les années à venir. Quatre niveaux, s'échelonnant de 40% à 46%, ont été examinés au regard des besoins des familles, du nombre de places à créer correspondant ou encore de l'impact financier pour les communes (fonctionnement et investissement).

Considérant les attentes et les besoins des familles genevoises en matière d'accueil préscolaire et les bénéfices économiques et sociaux d'un développement de l'accueil préscolaire, le Conseil de fondation a estimé important de fixer un objectif ambitieux. Cet objectif représente, pour les années à venir, un développement soutenu de l'offre d'accueil et vise à atteindre 44 places pour 100 enfants d'âge préscolaire à l'échelle du canton à l'horizon 2029.

Cet objectif, recommandé au Conseil d'Etat et retenu par ce dernier, répond aux besoins exprimés par les familles et représente la création en 10 ans d'environ 2'800 places d'accueil en crèche et en accueil familial de jour (structure de coordination et crèche familiale). Il équivaut à une augmentation moyenne de 98'000'000 francs des coûts d'exploitation à la charge des communes (fonctionnement), pour des investissements compris entre 140'000'000 francs à 252'000'000 francs pour la réalisation de nouvelles structures d'accueil.

Un plan pour la formation du personnel sera mis en place par le DIP afin de répondre à ce développement.

Fin 2021, l'offre subventionnée par les communes genevoises représentait à l'échelle du canton 6'500 places dans les structures d'accueil à prestations élargies de type crèche et 400 places pour l'accueil familial de jour. Entre 2020 et 2021, le nombre de places d'accueil à prestations élargies a augmenté de plus de 300 places alors que les places pour l'accueil familial de jour ont un peu baissé en lien, notamment, avec l'introduction d'un salaire minimum (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022) dans le canton.

Près de 7'000 places en crèche et en accueil familial de jour (structures de coordination et crèches familiales) étaient ainsi subventionnées par les communes genevoises fin 2021, représentant à l'échelle du canton 33,1 places d'accueil pour 100 enfants d'âge préscolaire (31,1 en crèche et 2 en accueil familial de jour).

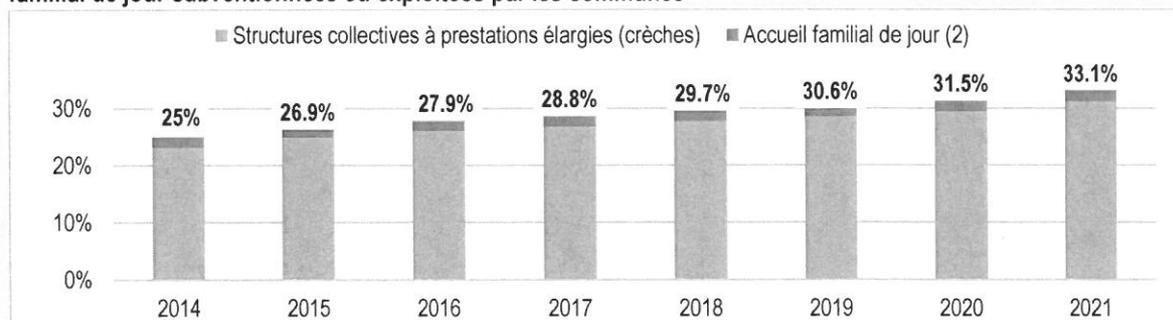
L'offre globale de places en crèche, comprenant les places ayant une autre source de financement (organisation internationale, institution de droit public et entreprise) et l'offre privée, représentait 35,6 places d'accueil pour 100 enfants d'âge préscolaire.

Nombre de places d'accueil dans les structures à prestations élargies (crèches) et dans les structures pour l'accueil familial de jour subventionnées ou exploitées par les communes

Nombre de places	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Structures à prestations élargies (crèches)	4'738	5'186	5'490	5'652	5'867	6'031	6'167	6'495
<i>Accroissement annuel</i>		+448	+305	+161	+215	+163	+136	+329
Structures de coordination AFJ + crèches familiales	368	415	393	441	421	450	438	406
<i>Accroissement annuel</i>		+47	-22	+48	-20	+29	-12	-30
Total	5'106	5'601	5'884	6'093	6'289	6'481	6'605	6'901
<i>Accroissement annuel</i>		+495	+283	+209	+196	+192	+124	+297

Sources : OCOPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

Taux d'offre⁽¹⁾ d'accueil dans les structures à prestations élargies (crèches) et dans les structures pour l'accueil familial de jour subventionnées ou exploitées par les communes



(1) Nombre de places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire (Enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet, sans les enfants âgés de 0 à 4 mois / congé maternité). (2) Structures de coordination AFJ + crèches familiales.

Sources : OCOPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

Au deuxième semestre, dans l'optique d'obtenir des éléments objectivables qui permettent au Conseil de fondation d'émettre des recommandations sur les critères d'accès aux structures d'accueil de la petite enfance ou encore de publier une grille de référence des tarifs (art.23 lettres j et k de LAPr), l'OCPE a présenté les premiers résultats de l'étude qu'il a menée à sa demande à ce sujet. La prise d'informations de cette étude sur les critères d'accès et les pratiques tarifaires en usage dans les communes genevoises a été réalisée par l'OCPE au printemps 2021. La restitution des résultats va se poursuivre sur l'année 2022.

Enfin, dans l'attente du projet de règlement sur l'accueil préscolaire, la Fondation n'a pu apporter de soutien financier pour les mesures pour l'accueil des enfants à besoins spécifiques. Une fois le règlement adopté, une procédure devrait être édictée à l'attention des

communes pour le dépôt des demandes de soutien financier. En lien avec cette problématique complexe, le Conseil de fondation a mandaté l'OCPE afin qu'il réalise, fin 2022, une étude sur la prise en charge des enfants à besoins spécifiques au sein des structures d'accueil de la petite enfance. Cette étude doit permettre de réaliser un état des lieux sur ce qui existe et se pratique dans ce domaine à l'échelle du canton et inclure un focus sur les mesures de soutien et d'aménagement que la Fondation peut financer. Considérant, l'augmentation des situations d'enfants avec des besoins spécifiques au sein des structures d'accueil de la petite enfance, la diversité des mesures et dispositifs mis en place, l'absence de définition univoque sur ce qu'il est entendu par « enfants à besoins spécifiques » et l'absence de vue globale sur ce qui est opéré dans le canton, cette étude s'avère plus que nécessaire.

3. FINANCEMENTS ET SUBVENTION EN 2021

La contribution des employeurs est prélevée sur la masse salariale composée des salaires soumis à cotisation selon la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants. Elle correspond à 0.07% de la masse salariale précitée. Les 50 caisses de compensation pour allocations familiales, actives sur le canton de Genève, sont chargées de récolter cette contribution et la reverser à la Fondation.

Chaque année, à la fin du mois de juin, les caisses de compensation pour allocations familiales doivent faire parvenir à la FDAP le relevé définitif et une partie de leurs états financiers validée par leur organe de révision. Les ajustements sont comptabilisés sur l'exercice suivant. Les montants sont répartis selon le mécanisme précisé dans la LAPr à l'art. 11.

Par prudence, la contribution des employeurs comptabilisée a été limitée aux montants réellement encaissés. Sur la base des décomptes périodiques 2021, les caisses ont transmis les montants suivants :

- 23.4 millions de contributions facturées aux employeurs par les caisses
- 24.6 millions de contributions encaissées en 2021 (2021 et années antérieures)
- 0.7 million de frais de gestion perçus par les caisses correspondant à 3% des contributions facturées (selon l'art. 31 du Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour, RSAPE)

Selon l'art. 9 de la LAPr, le canton participe au financement de l'exploitation des structures d'accueil préscolaire à prestations élargies et des structures de coordination de l'accueil familial de jour subventionnées ou exploitées par les communes. Cette contribution cantonale, versée à la Fondation et répartie selon des modalités identiques à la contribution des employeurs, s'est élevée à 1'320'000 francs pour 2021.

Afin de permettre aux communes d'effectuer leurs boucllements comptables, la Fondation a arrêté un montant de subventions à hauteur de 23'100'000 francs pour l'année 2021, calculé sur la base des montants réellement encaissés.

Concernant les subventions pour l'encadrement des enfants à besoins spécifiques, les modalités de distribution aux communes sont en cours de détermination. Un montant de 500'000 francs a été aussi comptabilisé en 2021.

4. COMPTES 2021

4.1 BILAN

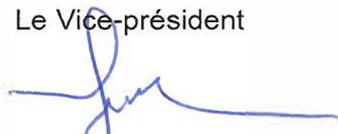
		31.12.2020	31.12.2021
1	ACTIF	6'810'454.16	24'424'738.41
10	Patrimoine financier	6'810'454.16	24'424'738.41
100	Disponibilités et placements à court terme	2'538'349.42	18'662'620.83
1002	Banque	2'538'349.42	18'662'620.83
100200	BCGe - CH89 0078 8000 0507 8027 4	2'538'349.42	18'662'620.83
104	Actifs de régularisation	4'272'104.74	5'762'117.58
1045	Autres revenus d'exploitation	4'272'104.74	5'762'117.58
104500	Contributions des CAF à recevoir	4'272'104.74	5'762'117.58
2	PASSIF	6'810'454.16	24'424'738.41
20	Capitaux de tiers	6'580'567.00	24'220'129.01
200	Engagements courants	16'826.30	13'890.70
2001	Comptes courants avec tiers	16'826.30	13'890.70
200100	c/c ACG	16'826.30	13'890.70
204	Passifs de régularisation	6'563'740.70	24'206'238.31
2041	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	12'000.00	12'000.00
204100	Charges d'exploitation à payer	12'000.00	12'000.00
2043	Transferts du compte de résultats	6'330'000.00	24'100'000.00
204300	Subventions à verser	6'330'000.00	24'100'000.00
2044	Charges financières/revenus financiers	11'776.80	0.00
204400	Intérêts négatifs à payer	11'776.80	0.00
2045	Autres revenus d'exploitation	209'963.90	94'238.31
204500	Contributions des CAF à rembourser	209'963.90	94'238.31
29	Capital propre	229'887.16	204'609.40
299	Excédent/découvert du bilan	229'887.16	204'609.40
2990	Résultat annuel	229'887.16	-25'277.76
299001	Résultat d'exploitation	246'469.51	-20'800.86
299002	Résultat financier	-16'582.35	-4'476.90
2999	Résultats cumulés des années précédentes	0.00	229'887.16
299900	Fortune nette	0.00	229'887.16

4.2 COMPTE DE RÉSULTAT

		Compte 2020	Compte 2021
3	CHARGES	21'153'592.72	24'699'341.69
30	Charges de personnel	10'400.00	12'600.00
300	Autorités et commissions	10'400.00	12'600.00
300000	Jetons de présence	10'400.00	12'600.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	996'608.37	1'082'266.79
313	Prestations de services et honoraires	996'608.37	1'082'266.79
313010	Frais bancaires	65.85	347.10
313030	Frais de séances et de réceptions	926.30	1'290.70
313031	Frais de gestion des CAF	652'343.77	707'704.99
313200	Frais de fiduciaire	12'000.00	12'924.00
313211	Frais informatiques	51'272.45	0.00
313290	Honoraires de gestion administrative et financière ACG	200'000.00	200'000.00
313291	Prestations de l'OCPE	80'000.00	160'000.00
34	Charges financières	16'582.35	4'476.90
349	Différentes charges financières	16'582.35	4'476.90
349900	Intérêts négatifs	16'582.35	4'476.90
36	Charges de transfert	20'130'002.00	23'599'998.00
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	20'130'002.00	23'599'998.00
363210	Subventions - Places IPE	19'630'002.00	23'099'998.00
363215	Subventions - Enfants à besoins spécifiques	500'000.00	500'000.00
4	REVENUS	21'383'479.88	24'674'063.93
42	Taxes	20'563'479.88	23'354'063.93
429	Autres taxes	20'563'479.88	23'354'063.93
429000	Contributions des CAF	20'563'479.88	23'354'063.93
46	Revenus de transfert	820'000.00	1'320'000.00
463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	820'000.00	1'320'000.00
463100	Contribution du canton	820'000.00	1'320'000.00
Total des charges		21'153'592.72	24'699'341.69
Total des revenus		21'383'479.88	24'674'063.93
+ Excédent de revenus / - Excédent de charges		229'887.16	-25'277.76

AU NOM DE LA FONDATION POUR LE
DÉVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

Le Vice-président



Guy Suchet

La Présidente



Liliane Maury Pasquier

Carouge le 11 septembre 2022